

SEANCE DU 31 MAI 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 13

Date de l'envoi et de l'affichage de  
la convocation : 21 mai 2010

Date de l'affichage du compte rendu  
et des délibérations :  
2 juin 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 34 ; Présents : 28 ;  
Absents représentés : 3

CERTIFIE EXECUTOIRE COMPTE TENU  
DE LA TRANSMISSION EN SOUS-  
PREFECTURE LE 02/06/2010 ET DE LA  
PUBLICATION LE 02/06/2010.

Pierre Destic, Président.

Communauté de Communes  
"DU PAYS DE SAINT-CERÉ"

L'an deux mil dix, le trente et un mai, à dix huit heures,  
Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Céré, légalement  
convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Pierre DESTIC, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**ETAIENT PRESENTS :** PONS Jean-François, DELPRAT Brigitte, LARRAUFIE Christian,  
JAMMES Denis, TOURNEMIRE Roland, BOSCH Irène, DAVAL Claude, BECO Antoine,  
PROENCA Bruno, VAQUIÉ Michel, DESTIC Pierre, LAMOUREUX Albert, ROUDAIRE  
Jean-Pierre, ALBIGOT-SOLA Anne-Marie, BOUDOU Jean-Pierre, MAZOT Frédéric,  
CLARETY Didier, LUCAS Bruno, MARTIGNAC Monique, BOIN Sophie, JANICOT Michel,  
BAYLE Marcel, VIGIER Jean-Louis, CONNE Alain, JAMMES Jean-Pierre, BAYLE Patrick,  
AYROLES Cécile, LARRIBE Roger.

**ABSENTS REPRESENTES :** MALAVERGNE Dominique par Michel VAQUIE, TEYSSEDOU  
Jacques par Monique MARTIGNAC, MAYNARD Gérard par Sophie BOIN.

**ABSENT EXCUSE :** LANDES Jacques.

**ABSENTS :** LACHAMBRE Jean-Luc, ROUSSILHES Serge.

Monsieur Frédéric Mazot ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire,  
les a acceptées.

**OBJET : MOTION SUR LE TRACE DU DESENCLAVEMENT DU NORD DU LOT.**

**Membres en exercice :** 34 ; **Membres présents :** 28 ; **Membres Représentés :** 3 ; **Votants :** 31 ;

**Votes :** Abstention : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 31.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de prendre une délibération pour exprimer les préférences de la  
Communauté de Communes quant au choix du tracé de la voie de désenclavement du Nord du Lot.

Le Conseil Communautaire, après avoir discuté des différents fuseaux proposés et des arguments en faveur de l'un ou  
l'autre des tracés et après en avoir délibéré,

Sans préjuger des résultats de l'analyse des 69 critères retenus,

Souhaite que le tracé choisi soit le plus facile à utiliser pour les habitants du nord du Lot,

Pense que si le tracé Sud était retenu, les poids lourds seraient contraints de l'emprunter mais que les  
véhicules légers continueraient d'emprunter les voies habituelles passant au nord,

Pense que le financement pour moitié par les Conseils Généraux de la Corrèze et du Lot, du tracé Nord est un  
argument qui ne peut être nié en faveur de celui-ci,

Précise que le tracé nord permet un meilleur rapprochement du bassin économique de St Céré et de  
Bretenoux/Biars du bassin briviste et de l'accès à l'autoroute A20.

Souhaite que le choix soit porté sur le fuseau nord qui lui semble le plus respectueux de l'environnement, le  
plus rapide et le plus économique à mettre en œuvre.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour copie certifiée conforme,

SAINT-CERE, le 31 mai 2010

Le Président

Communauté de Communes  
"DU PAYS DE SAINT-CERÉ"

